



LES PAPILLONS BLANCS DE PONT AUDEMER ET DES CANTONS DE LA RISLE

Siège Social et Administratif
4 Avenue de l'Europe
27500 Pont-Audemer
Tél. : 02 32 41 15 97
siegepb@lespapillonsblancs-pontaudemer.org
www.lespapillonsblancs-pontaudemer.org

Pont-Audemer, le 19 février 2019

Objet : Information sur la réglementation applicable à la protection des données personnelles

Madame, Monsieur,

La protection des données personnelles est un enjeu majeur pour l'ensemble de nos usagers, aussi nous avons souhaité vous préciser les dispositions que nous avons prises suite à l'entrée en vigueur, le 25 mai 2018, du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD). Ce règlement a pour objectif principal d'uniformiser au niveau européen la gestion des données à caractère personnel en renforçant les droits des personnes et en responsabilisant les différents acteurs de la donnée pour rendre les traitements plus sécurisés, ciblés et transparents.

Le RGPD définit notamment les responsabilités de protection des données personnelles pour les responsables de traitement¹.

En sa nature d'Association médico-sociale à but non lucratif et en son objet d'utilité publique, l'Association les Papillons Blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle est responsable de la collecte et du traitement des données personnelles que vous lui confiez.

Dans ce cadre, nous avons mis en œuvre l'ensemble des actions nécessaires afin de répondre à vos préoccupations en matière de protection de vos données personnelles et de satisfaire aux exigences réglementaires.

¹ traitement : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données ou des ensembles de données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la structuration, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, la limitation, l'effacement ou la destruction.

Les principales mesures de mise en conformité déjà prises sont les suivantes :

- Mise en place d'une structure de gouvernance pour la supervision de la mise en conformité du RGPD ;
- Désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPO) conformément à l'article 37 du RGPD ;
- Mise en place d'une équipe centrale pour définir les priorités, fournir des conseils, déléguer les tâches à accomplir et communiquer régulièrement avec les Directions d'établissements et services et la Direction Générale ;
- Création d'une page internet dédiée sur le site de l'Association des Papillons blancs de Pont-Audemer et des Cantons de la Risle (<http://www.lespapillonsblancs-pontaudemer.org>).
- Adaptation des politiques, des processus et des documents contractuels à venir (contrat d'aide et de soutien, contrat de séjour, contrat d'accompagnement, etc.), pour assurer la conformité aux dispositions du RGPD ;
- Création d'un registre demandé par le RGPD pour le traitement des données ;
- Intégration du RGPD dans les programmes de formation ;
- Formation spécifique des équipes administratives sur la démarche de déploiement et de pérennité du système de traitement des données conformément au RGPD.

Ce plan d'action s'inscrit dans le cadre des directives de notre Association, qui porte la plus grande attention à la protection des données de ses usagers et à la sécurisation de son système d'information.

Les principales actions mises en œuvre concernent en priorité les axes suivants :

- Gouvernance des données et des traitements ;
- Rapport avec les personnes concernées par les traitements ;
- Sécurisation des données personnelles ;
- Communication.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous rapprocher de notre Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : siegepb@lespapillonsblancs-pontaudemer.org

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.


Corinne Collinot
Directrice Générale